

LE CHAMP « ICS »

Les activités observées sont celles du champ ICS (pour Industrie – Commerce – Services) qui est constitué des industries agro - alimentaires et manufacturières, de la construction, du commerce, du transport et des services mais ne prend pas en compte les secteurs d'activités suivants :

- l'agriculture, la sylviculture, la pêche ;
- les activités financières (banques et assurances);
- l'administration, les activités associatives ;
- la location immobilière ;
- ainsi que certaines formes juridiques comme les associations (par exemple, centres de gestion agréés dans les activités comptables) et certaines sociétés civiles.

Le champ géographique retenu dans ces « *Chiffres-clefs* » est la France métropolitaine, hors DOM.

Par ailleurs les entreprises ayant opté pour le régime fiscal ultra-simplifié - micro-entreprise (BIC) ou déclaratif spécial (BNC) - sont prises en comptes mais leurs données font l'objet d'estimation.

(1) : cf infra

(2) : cf rapport CGEFI du juillet 2006 sur la segmentation au sein des PME disponible sur [PME.gouv.fr\etudes](http://PME.gouv.fr/etudes)